

**Dossier suivi par :**  
**Coordination académique Langues  
vivantes**

Agnès BOUICHOU  
IA-IPR, LV, anglais

Secrétariat :

03 22 82.39.70

Mel : ce.ipr@ac-amiens.fr

**Rectorat de l'académie d'Amiens**

20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Amiens, le 19 septembre 2023

Les inspecteurs et inspectrices de  
langues vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs  
de langues vivantes

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

**Objet : courrier de rentrée des Inspecteurs de Langues Vivantes**

**Préambule commun à toutes les disciplines**

Mesdames et Messieurs les professeurs,

Comme chaque année, la rentrée scolaire s'accompagne de changements avec de nouvelles classes, de nouveaux élèves, un nouvel établissement pour certains d'entre vous. Ces nouveautés touchent aussi les dispositifs mis en œuvre à destination des élèves. En cette rentrée 2023, elles s'inscrivent pleinement dans la continuité du projet académique Ambitions 2025 « Former des citoyens libres et éclairés ».

La mise en place de la nouvelle sixième permet d'accentuer le travail sur les savoirs fondamentaux avec l'intégration d'une heure hebdomadaire de consolidation et/ou d'approfondissement en français et en mathématiques pour tous les élèves. L'accès au dispositif « devoirs faits » est généralisé. Dans la suite de celles de début de 6ème, de nouvelles évaluations nationales sont instaurées en 4ème en français et en mathématiques. Elles vous permettront de disposer d'informations sur le degré de maîtrise des savoirs et compétences nécessaires à la réussite au DNB. Construites dans la continuité des évaluations de cycle 3, et en cohérence avec les tests de positionnement de la classe de seconde, ces évaluations contribuent à un positionnement à mi-parcours entre le collège et le lycée. Les résultats et leur analyse ont vocation à nourrir la réflexion de la communauté éducative.

D'une manière générale, les différentes pratiques d'évaluation des apprentissages tout au long de l'année doivent être au cœur de la réflexion pédagogique : l'évaluation par compétences au collège comme au lycée doit faciliter le suivi et la progressivité de l'acquisition des compétences des programmes. Sa mise en œuvre doit être en cohérence avec les objectifs du socle, les programmes et les attentes des épreuves des examens. Au lycée, le réinvestissement du projet d'évaluation au regard des deux dernières années de mise en œuvre doit pouvoir constituer un appui solide à vos pratiques.

Le déplacement des épreuves de spécialité du baccalauréat des séries générale et technologique en juin implique de revoir l'organisation de l'année de terminale, et en particulier la préparation du Grand Oral. Nous vous invitons à suivre attentivement la parution des prochains BO concernant les programmes qui définiront le périmètre de l'évaluation.

Au sein de notre académie, l'innovation pédagogique a été valorisée par la validation de 115 projets labellisés « Notre Ecole Faisons La Ensemble – Conseil National de la Refondation » en complément des projets CARDIE. Ces projets concourent à travailler autrement au profit de la réussite des élèves. Ce dispositif est toujours actif et toute remontée via votre établissement sera examinée par la commission académique tout au long de l'année.

Chers collègues, vous avez à cœur, nous le savons, de faire vivre les valeurs de l'école, c'est-à-dire les valeurs de la République, au sein desquelles nos élèves peuvent construire des savoirs qui émancipent et une culture qui unit.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire, épanouissante professionnellement, et nous nous réjouissons de vous accompagner dans vos projets.

**Mesdames et Messieurs les professeurs de langues vivantes,  
Chers collègues,**

En cette nouvelle rentrée, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux collègues, titulaires, stagiaires et contractuels de l'enseignement public comme privé sous contrat affectés dans notre académie. Nous tenons à vous remercier pour votre engagement auprès de vos élèves, à travers notamment les projets nombreux et variés qui font vivre les langues vivantes au sein des établissements de notre territoire. Nous remercions également très sincèrement les collègues qui ont accepté d'endosser les différentes missions d'accompagnement pour lesquelles nous les avons sollicités.

L'équipe d'inspection de langues vivantes a le plaisir d'accueillir trois nouveaux collègues qui rejoignent l'académie d'Amiens : Madame Elsie DEMARCHELIER, IA-IPR d'anglais, Monsieur Luis DE OLIVEIRA, IA-IPR de portugais et Monsieur Stéphane LAMACQ, IA-IPR de japonais. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Cette lettre de rentrée présente les éléments d'information à retenir et les axes de travail, en lien avec le Plan Langues Vivantes et avec le Bulletin officiel n° 47 du 15 décembre 2022 qui décline les mesures pour améliorer les apprentissages des élèves. Nous vous invitons à consulter régulièrement les différents sites des langues vivantes représentées dans l'académie d'Amiens pour vous tenir informés des actualités liées aux langues et remercions les webmasters pour leur travail d'actualisation régulière de ces sites.

Nous vous rappelons que le site Langues Vivantes de l'académie d'Amiens relaie également de nombreuses ressources et publications, grâce à Madame Vanessa DEGLAIRE, professeure de lettres-anglais et Interlocutrice Académique Numérique (IAN) : <http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/>. Enfin, il existe un compte officiel du numérique en langues vivantes de l'académie d'Amiens pour des informations au fil de l'eau : [https://twitter.com/Amiens\\_IAN\\_Lv](https://twitter.com/Amiens_IAN_Lv)

### **I. Plan académique de formation :**

La consultation du PAF se fait désormais par cycle et par parcours.

Deux campagnes d'inscriptions seront ouvertes pour chaque année scolaire :

- une pour les candidatures individuelles (entre la rentrée de septembre et les vacances de la Toussaint)
- une pour la campagne anticipée des préparations aux concours et certifications (de mars à mai).

Les inscriptions se font sur l'application Mon PAF en ligne, en ajoutant des formations dans sa sélection. Elles sont ouvertes jusqu'au **05 novembre 2023** pour les candidatures individuelles. Une vidéo d'aide vous est proposée : <https://paf.ac-amiens.fr/paf/>

### **II. Le Plan Langues Vivantes :**

Le Bulletin officiel n° 47 du 15 décembre 2022 présente les mesures pour aider les élèves à améliorer leurs compétences linguistiques. La dynamique autour de l'apprentissage de l'anglais doit être mise en œuvre en synergie avec l'ensemble des langues, afin de permettre élévation du niveau général en langues vivantes :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo47/MENE2234752C.htm>

### **III. Le collègue :**

- **Repères annuels de progression et attendus de fin d'année du CP à la 3<sup>ème</sup>**

Conçus par **cycle de trois ans**, ces outils permettent de garantir la continuité des apprentissages et le renforcement des acquis des élèves. Pour les langues vivantes, ces repères sont adossés au cadre européen de référence pour les langues (CECRL) :

<https://eduscol.education.fr/137/reperes-annuels-de-progression-et-attendus-de-fin-d-annee-du-cp-la-3e>

- **Enseignement facultatif LCE**

L'enseignement de Langues et Cultures Européennes en collège continue à se développer dans notre académie. Cet enseignement facultatif vise à offrir à tous les élèves volontaires l'opportunité de mener des projets originaux et créatifs en langues vivantes. Le Vademecum consultable sur le site Langues Vivantes de l'académie d'Amiens apporte le cadrage nécessaire pour accompagner les équipes souhaitant mettre en place un dispositif dont l'ouverture est soumise à validation dans le cadre des travaux de la commission académique de la Carte des langues. Une formation est disponible dans le PAF interlangues et les équipes peuvent être accompagnées par l'inspection de langues dans la mise en œuvre de ce dispositif.

[http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/448-l-enseignement-de-langues-et-cultures-europeennes-en.html?var\\_mode=calcul](http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/448-l-enseignement-de-langues-et-cultures-europeennes-en.html?var_mode=calcul)

- **Ev@lang**

Le test de positionnement Ev@lang, conçu par France Education International, a été organisé dans notre académie du 6 au 31 mars 2023. Il permet de positionner les élèves en fin de cycle 4 sur l'échelle du CECRL, du niveau A1 au niveau B1 +, dans les champs de la compréhension de l'oral, de la compréhension de l'écrit, du lexique et de la grammaire : <https://www.france-education-international.fr/evalang/evalang-college?langue=fr>  
Les réussites et les difficultés sont identifiées et analysées et chaque établissement peut par exemple prévoir une offre de remédiation et d'approfondissement en anglais dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, du dispositif Devoirs faits et de la liaison avec les lycées.

La réflexion autour de ce test en anglais doit s'étendre à l'ensemble des langues vivantes car, comme le précise le BO du 15 décembre 2022, « cette dynamique autour de l'anglais, en synergie avec les autres langues, répondant à la demande sociale autant qu'aux besoins d'insertion professionnelle, favorisera une élévation du niveau général en langues vivantes ».

Nous reviendrons plus en détail dans l'année sur ce test et les résultats, notamment lors de la réunion des coordonnateurs anglais collège.

- **Formation à destination des professeurs de collège**

Une formation en lien avec le Plan Langues Vivantes sera mise en place dès cette année et sur 3 ans, à raison d'une journée par département et par an, sur le développement des compétences en langues des élèves et les modalités d'évaluation.

#### IV. **Le lycée général et technologique** :

- **L'attestation de langues vivantes**

Le bulletin officiel n° 11 du 16 mars 2023 précise les modalités de délivrance de l'attestation : <https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo11/MENE2228103N.htm>

Les professeurs de langue vivante A et de langue vivante B apprécient le niveau dans chaque activité langagière à la fin de la classe de terminale, sans que les candidats aient à subir une évaluation supplémentaire dédiée à cette attestation. Cette attestation s'inscrit pleinement dans le contrôle continu.

**Pour les candidats scolaires de la voie technologique**, dans la langue vivante sur laquelle l'élève a choisi de faire porter l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV), l'appréciation du niveau de compétence du candidat en expression orale en continu et en interaction est portée avec le professeur chargé de l'ETLV.

Le niveau global obtenu par le candidat dans chacune des deux langues vivantes A et B est calculé selon la règle suivante : Le candidat obtient un niveau de compétences global (A2, B1, etc.) s'il atteint ce niveau dans les quatre activités langagières ; s'il atteint un niveau supérieur dans au moins l'une des activités langagières, le niveau global est accompagné du signe « + ».

**Des nouvelles grilles d'évaluation** (de couleur bleue) sont publiées sur la page Eduscol. Ces grilles remplacent les anciennes grilles (jaunes). Un guide de l'évaluation de l'IGESR est également proposé au téléchargement : <https://eduscol.education.fr/3742/l-attestation-de-langues-vivantes>

- **Évaluations spécifiques dans les sections binationales et internationales**

Abibac : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121392N.htm>

Bachibac : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121389N.htm>

Esabac : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121390N.htm>

Sections internationales : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121396N.htm>

- **Pour les candidats individuels**

Évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B à compter de la session 2022 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121384N.htm>

Programmes pour les évaluations ponctuelles de langues vivantes – années 2022 à 2027 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2123569N.htm>

- **Les mobilités**

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, les élèves de seconde générale et technologique effectuant une mobilité lycéenne dans le cadre d'Erasmus+ ou de l'OFAJ peuvent faire reconnaître dans leur parcours scolaire les résultats qu'ils ont obtenus dans le cadre de cette mobilité. Les modalités en sont précisées dans le BO n° 31 du 25 août 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo31/MENE2206449N.htm>

Mention « mobilité européenne et internationale » : les élèves qui effectuent pendant leur année scolaire de première une mobilité lycéenne dans le cadre d'Erasmus+ ou de l'OFAJ, d'une durée de quatre semaines minimum sur le temps scolaire de l'établissement d'accueil, peuvent bénéficier d'une mention « mobilité européenne et internationale » sur leur diplôme.

## V. Le lycée général et professionnel :

### Les certifications en langues vivantes

Le BO n°34 du 14 septembre 2023 indique le calendrier des épreuves orales et écrites des certifications en allemand, anglais et espagnol pour la session 2024 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo34/MENE2320365N>

**Les épreuves écrites** évaluant la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite de la session 2023 auront lieu pour **l'allemand, l'anglais et l'espagnol**, le **mercredi 13 mars 2024** pour toutes les académies (sauf l'académie de la Réunion).

**Les épreuves orales** évaluant l'expression orale se dérouleront, pour les trois langues, **1er février et le 29 mars 2024** à des dates fixées au niveau académique.

## VI. Le lycée professionnel :

**Les modalités d'évaluation en langues vivantes du CAP et du baccalauréat professionnel** ayant été revues parallèlement à la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle, celles-ci ne font l'objet d'aucun changement pour cette rentrée. Ces modalités d'évaluation préparent ainsi les élèves de la voie professionnelle à une meilleure réussite aux épreuves de langue en BTS.

La Réforme du Lycée Professionnel vise notamment à encourager les ambitions. Ainsi, à partir de cette rentrée 2023 dans les établissements volontaires, les élèves peuvent choisir des options y compris en langues. Cette mesure, liée au PACTE enseignant, s'appliquera à tous les établissements à partir de la rentrée 2024. Cette possibilité pour les élèves de suivre des cours de langue peut leur permettre de :

- Pratiquer une LVB pour les filières en CAP ou en baccalauréat professionnel qui n'ont qu'une seule langue pour préparer une poursuite d'étude (BTS) et/ou un parcours d'insertion professionnelle en visant ainsi l'acquisition de compétences linguistiques attendues dans leur future activité professionnelle ;
- Renforcer la pratique de la LVA et/ou de la LVB en baccalauréat professionnel pour une meilleure réussite dans le cadre d'un parcours en études supérieures (BTS) ou en Mention Complémentaire ;
- Renforcer la pratique de la LVA en classe de 3ème prépa-métier ou de CAP afin de permettre plus aisément l'atteinte du niveau A2 du CECRL ;
- Préparer la mobilité des élèves qui réaliseront leur Période de Formation en Milieu Professionnel à l'étranger ;

Dans le cadre d'un parcours de consolidation, les étudiants issus de la voie professionnelle en grande difficulté en 1ère année de BTS pourront se voir proposer des renforcements en langue vivante si besoin.

<https://www.education.gouv.fr/12-mesures-pour-faire-du-lycee-professionnel-un-choix-d-avenir-pour-les-jeunes-et-les-entreprises-378032>

### Mobilités scolaires :

#### Voie professionnelle

- Depuis la session 2014 l'attestation MobilitéPro est jointe au diplôme lorsqu'il y a eu inscription à l'unité facultative de mobilité en BAC PRO (Arrêté du 27 juin 2014).
- Depuis la session 2020 l'attestation MobilitéPro est jointe au diplôme lorsqu'il y a eu inscription à l'unité facultative de mobilité en CAP, en BP et en BMA.

BO n°35 du 26 septembre 2019 : [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=39119](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39119)

### Bureau des Entreprises :

#### Voie professionnelle

Les bureaux des Entreprises, implantés à cette rentrée dans tous les lycées professionnels ou polyvalents avec section d'enseignement professionnel, est votre interlocuteur privilégié pour, d'une part, développer des partenariats avec les acteurs économiques du territoire (chambres consulaires, entreprises étrangères ou ayant une forte activité à l'étranger) et, d'autre part, soutenir la mise en place des mobilités européennes et internationales.

## VII. BTS :

L'harmonisation des épreuves écrites de langues vivantes pour les BTS tertiaires mise en place pour la session 2022 a pour conséquence la disparition des sujets écrits spécifiques de langues, notamment ceux du Groupe 1 et du BTS GTLA. Le BTS CCST sera à partir de la session 2024 intégré au reste des BTS harmonisés pour l'épreuve écrite : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044332253>

- Sujet tertiaire commun aux spécialités suivantes (anglais uniquement) : Assurance, Banque, Communication, GPME, GTLA, MCO, MHR LVA, MOS, Notariat, PIM, SAM LVA et SIO.
- Sujet tertiaire commun de niveau LVB pour les spécialités suivantes : SAM et MHR.
- Sujets spécifiques pour le BTS CI LVA et LVB.

## VIII. Les labels :

### • **Le label Euroscol**

Le label Euroscol, créé par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en avril 2019, reconnaît et valorise au niveau local, académique et national, l'engagement des écoles et des établissements scolaires souhaitant faire de l'ouverture européenne et internationale un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves. 55 établissements ont été labellisés Euroscol entre 2019 et 2022. Ce dossier est suivi par la DRAREIC, en collaboration avec l'inspection.

<https://eduscol.education.fr/1098/euroscol-le-label-des-ecoles-et-des-etablissements-scolaires>

### • **Les réseaux REVE**

Le label REVE (Réseau d'Établissement à Vocation Européenne) est spécifique à l'académie et attribué à des lycées qui font de la pratique des langues vivantes et de la coopération culturelle internationale, deux vecteurs de réussite et de progrès pour les élèves, tant sur le plan des pratiques pédagogiques que de l'ouverture internationale. Chacun d'entre eux est dès lors désigné comme " tête de réseau " associant également des collèges et des écoles primaires de son territoire.

Dix réseaux REVE existent dans l'académie Une partie d'entre eux seront évalués cette année par des binômes d'inspecteurs de langues.

## IX. **Certification complémentaire pour l'enseignement en langue vivante étrangère d'une DNL**

La certification complémentaire DNL est ouverte aux professeurs de disciplines non linguistiques souhaitant enseigner leur discipline en langue vivante étrangère dans une section européenne ou une DNL hors SELO, ainsi qu'aux professeurs du 1<sup>er</sup> degré. Les modalités de l'examen sont consultables sur l'intranet de l'académie : <https://intranet.ac-amiens.fr/473-certification-complementaire-arts-dnl-fls-lsf-et-lca.html>

Les textes de référence, le rapport de jury et de nombreuses ressources sont également disponibles sur le site DNL et immersion : <http://dnl-et-immersion.ac-amiens.fr/>

Des programmes de mobilité en Allemagne et dans l'espace anglophone seront proposés aux professeurs de DNL. Des courriers spécifiques seront adressés ultérieurement aux enseignants concernés.

## X. **Le numérique et l'enseignement des langues** :

Les professeurs de langues engagés dans le groupe numérique interlangues ont travaillé en 2022-2023 ont travaillé autour de la thématique de la musique. Les séquences ont été regroupées dans un genial.ly consultable sur le site Langues Vivantes de l'académie d'Amiens : <http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/454-sequences-du-groupe-interlangues-2022-2023.html>

Les équipes de professeurs de langues désireux de s'engager dans la mise en œuvre d'un projet interlangues et dans le développement de leurs compétences numériques, quel que soit leur niveau d'expertise, peuvent faire la demande tout au long de l'année scolaire d'une formation d'initiative locale (FIL) par le biais de leur chef d'établissement.

## XI. Les temps forts du calendrier des langues vivantes :

### • **Assistants de Langue Vivante Etrangère (ALVE)**

L'inspection de langues se réjouit d'accueillir cette année encore de nombreux assistants de langue étrangère, 95 en tout, avec huit langues représentées : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais et russe. Une réunion d'accueil institutionnel se déroulera le 5 octobre prochain à Canopé, Amiens. Les assistants suivront

également une formation pédagogique en présentiel le mercredi 18 octobre après-midi au lycée Jean Calvin de Noyon.

- **Débats Citoyens**

Initiés en 2009, les Débats citoyens en langue vivante étrangère ont pour objectif d'engager collégiens et lycéens, en allemand, anglais, espagnol et en italien, dans un échange d'idées sur des sujets culturels et/ou sociologiques en lien avec les notions et axes des programmes. Un courrier détaillant le déroulé de ces joutes ainsi que les modalités organisationnelles des rencontres intermédiaires et finales vous sera transmis ultérieurement sous couvert des chefs d'établissement.

- **Semaine des langues vivantes – mai 2024**

La déclinaison académique de la Semaine Nationale des Langues Vivantes 2024 s'inscrit dans la continuité de l'édition précédente, et verra reconduire le concours **Osons la poésie en Langues Vivantes**. Occasion de faire pratiquer les langues au travers d'une ouverture artistique et culturelle, de développer les liens interlangues, interdisciplinaires et interdegrés, elle a donné lieu à de nombreuses productions mises en ligne sur notre site (<http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/451-osons-la-poesie-2023-les-productions-et-le-palmares.html>) et dont nous saluons la richesse et l'inventivité. En cette année olympique, propice à l'expression de toutes les dimensions du sport (physique, artistique, culturelle et patrimoniale), la thématique de la *Fraternité* laissera place cette année à celle du **Corps et/ ou du mouvement**. Nous vous espérons nombreux pour réitérer cette belle expérience et reviendrons prochainement vers vous avec les modalités et le calendrier des inscriptions.

Nous ne manquerons pas de suivre et de mettre en lumière les actions et projets menés dans vos établissements et vous encourageons vivement à nous en faire part.

Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une excellente année scolaire et de belles réussites pour vous-même et vos élèves.

Les inspecteurs et les inspectrices de langues vivantes